

BUREAU

Séance du 1 avril 2021

Délibération BU_20210401_012

Convention de stage pratique d'observation police municipale

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les décrets n°2006-1391 du 17/11/2006 pour les agents de police municipale, n°94-731 du 28/04/1994 modifié pour les gardes champêtres et n°2011-444 du 21/04/2011 pour les chefs de service de police municipale ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 27 novembre 2020 portant délégation au bureau ;

Vu la convention de stage pratique d'observation à intervenir entre le CNFPT et le service départementale d'incendie et de secours de l'Indre ;

DECIDE :

Article unique. La convention de stage pratique d'observation, ci-annexée, entre le CNFPT et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

Mireille DUVOUX